Agent·e de sûreté aéroportuaire

Mission

L'agent·e de sûreté aéroportuaire est un des maillons de la lutte anti-terroriste. Il/elle cherche à détecter la présence d'armes, d'explosifs, d'engins ou de tout objet pouvant porter atteinte à la sûreté ou à la sécurité des personnes.

Pour cela il/elle effectue le contrôle des passagers, des équipages, des personnels de l'aéroport, ainsi que leurs bagages de cabine pour assurer les meilleures garanties de sureté sur l'aéroport, en zone fret et en vol :

- au niveau des Postes d'Inspection Filtrage avant l'accès en Zone Réservée Sûreté, au PARIF aussi (poste d'accès routier inspection filtrage)
- au niveau des coursives de correspondance.

En cas de détection d'un objet interdit au transport ou d'un objet interdit en cabine, l'opérateur·ice applique les procédures d'exploitation.

5.000 personnes peuvent transiter quotidiennement sur certains Postes d'Inspection Filtrage dans les aérogares de l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle.

Activités

Les différents postes sont :

- l'accueil (vérification documentaire et positionnement des effets personnels sur le tapis de la machine à rayons-X),
- le visionnage et la détection des objets et bagages aux rayons-X,
- la palpation de sécurité et contrôle au magnétomètre des personnes,
- la fouille des bagages.

Compétences & Qualités

- Excellente présentation
- Facilité de contact et sens du service
- Parfaite maîtrise de soi et forte capacité de concentration
- Courtoisie naturelle
- Ressortissant-e d'un Etat membre de l'Union Européenne

Conditions d'exercice

Le travail s'effectue en équipe dans les aérogares ou les zones de fret, en horaires décalés y compris le week-end et les jours fériés. Le port de l'uniforme est de rigueur pour les agent·es de sûreté. P

Pour se rendre sur l'aéroport avec une activité en horaires décalés, il y a lieu de vérifier l'existence de transports en commun compatibles, ou sinon, disposer d'un moyen de transport personnel. Le permis B et un véhicule sont fortement recommandés.

N.B. : Le Titre de Circulation Aéroportuaire est impératif pour les métiers se déroulant en zones réservées (après les postes de sûreté aéroportuaire). Ce titre est délivré par les autorités administratives compétentes après une enquête de moralité. Tout problème antérieur avec la police et/ou la justice peut entraîner la non obtention de ce titre. Le métier d'agent-e de sûreté aéroportuaire nécessite, en plus du TCA, une autorisation préfectorale.

Formation

Niveau CAP, BEP ou BAC, complété par le Certificat de Qualification Professionnelle d'Agent de Sûreté Aéroportuaire (CQP ASA). Le CQP ASA est obligatoire. Les cours approuvés par la DGAC préparant au CQP sont dispensés dans des organismes et entreprises habilités.

Évolution

L' Agent·e de sûreté aéroportuaire peut devenir agent·e d'évaluation du comportement ou encadrer une équipe d'agent·e·s de sûreté.

Accès à l'emploi

Postuler auprès des entreprises d'assistance aéroportuaire spécialisées en sûreté.